

**Comité Directeur Exceptionnel**

Jeudi 19 Décembre 2019 à 19h00

Le Mans

Présents : Mr Charles MECKES, président.

Mmes Nathalie PELLERIN, Karine PORTAL, Françoise DESCLOSAYES, Isabelle DANJOU, Marie José CHARBONNEAU.

Mrs Laurent BAILLY, Joël BIZET, Philippe CHAUVIN, Jocelin CORVAISIER, Marcel GUIBERT, Frédéric MELOCCO, Philippe GAUTIER, Frédéric DENISE, Laurent PERICHET.

-----

Suite à une erreur constatée dans l'annuaire départemental, le Comité Directeur a été consulté électroniquement, pour modifier les articles 50, 60 et 70 concernant les handicaps en Coupe Sarthe. Ci-dessous la proposition de modification :

## Article 50 - HANDICAPS

Equipe évoluant en championnat Pré-Région + U20 (région) + U18F (région)	+ 0
Equipe évoluant en championnat DM2 et U17 Région, U20 D1	+ 7
Equipe évoluant en DF2 et U18 Inter départemental	+ 7
Equipe évoluant en championnat DM3 et DF3 et U20 D2 et U18 D2	+ 15
Equipe évoluant en championnat DM4	+ 20

## Article 60 - HANDICAPS

Equipe évoluant en U20 D1	+ 0
Equipe évoluant en championnat DM3	+ 7
Equipe évoluant en championnat DM4 et U20 D2	+ 15
Equipe évoluant en championnat U20 D3	+ 20

## Article 70 - HANDICAPS

Equipe évoluant en Championnat Régional	+ 0
Equipe évoluant en championnat Départemental 1ère division	+ 7
Equipe évoluant en championnat Départemental Inter départemental	+ 7
Equipe évoluant en championnat Départemental 2ème division	+ 15
Equipe évoluant en championnat Départemental 3ème division	+ 20

La proposition est adoptée avec 9 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.



Charles MECKES,  
Président CD BASKET 72.



Jocelin CORVAISIER,  
Secrétaire Général.